

**Direction générale des affaires
institutionnelles et des communes
(DGAIC)**

Direction des finances communales

MCH2 – vd.ch/mch2

NPIV – vd.ch/npiv



Séance d'information

Présentation aux réviseurs

Echallens le 20.06.2023

Programme

8h30 Accueil

≈10h00 30 min de pause

12h00 Fin



Objectifs de la séance

- Etablir liens entre DFC et réviseurs des communes
- Communiquer sur actualités finances communales
- Informer sur MCH2
- Identifier les personnes de contact et les ressources disponibles



Plan

- Présentation DFC
- Dépenses thématiques
- MCH2
- Révision de la loi sur les communes (LC)
- NPIV

DFC: Organisation

Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

**Direction des finances
communales**

Emma Sheedy

Finances communales

Fabio Cappelletti

Charles-Henri Clerc

Sophie Mizar

Pierre Bovat

Chargée de
projet MCH2

DFC: Missions principales

- Assurer le soutien, la formation et la transmission des informations avec les communes*
- Piloter les projets pour le Conseil d'Etat*
- Participer aux négociations entre l'Etat et les associations faitières des communes*

* en lien avec les finances communales



Tâches

- Rapport annuel
- Péréquation
- Arrêtés d'imposition
- Plafond d'endettement
- Réponses interpellations & postulats du Grand Conseil

Projets

- MCH2
- NPIV
- Révision de la LC
- Tableau de bord financier



Collaboration DFC - Réviseurs

- Dépenses thématiques: échéances, respect périmètre transport et signes
- Echéancier 2024 en ligne dès décembre 2023
- La directive de révision MCH2 sera communiquée en 2024 pour la révision des pilotes

MCH2 = Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération



Pourquoi MCH2?



- Harmonisation et comparabilité
- Rapprochement vers les normes internationales
- Transparence
- Fiabilité des bases statistiques



Qui doit passer à MCH2?

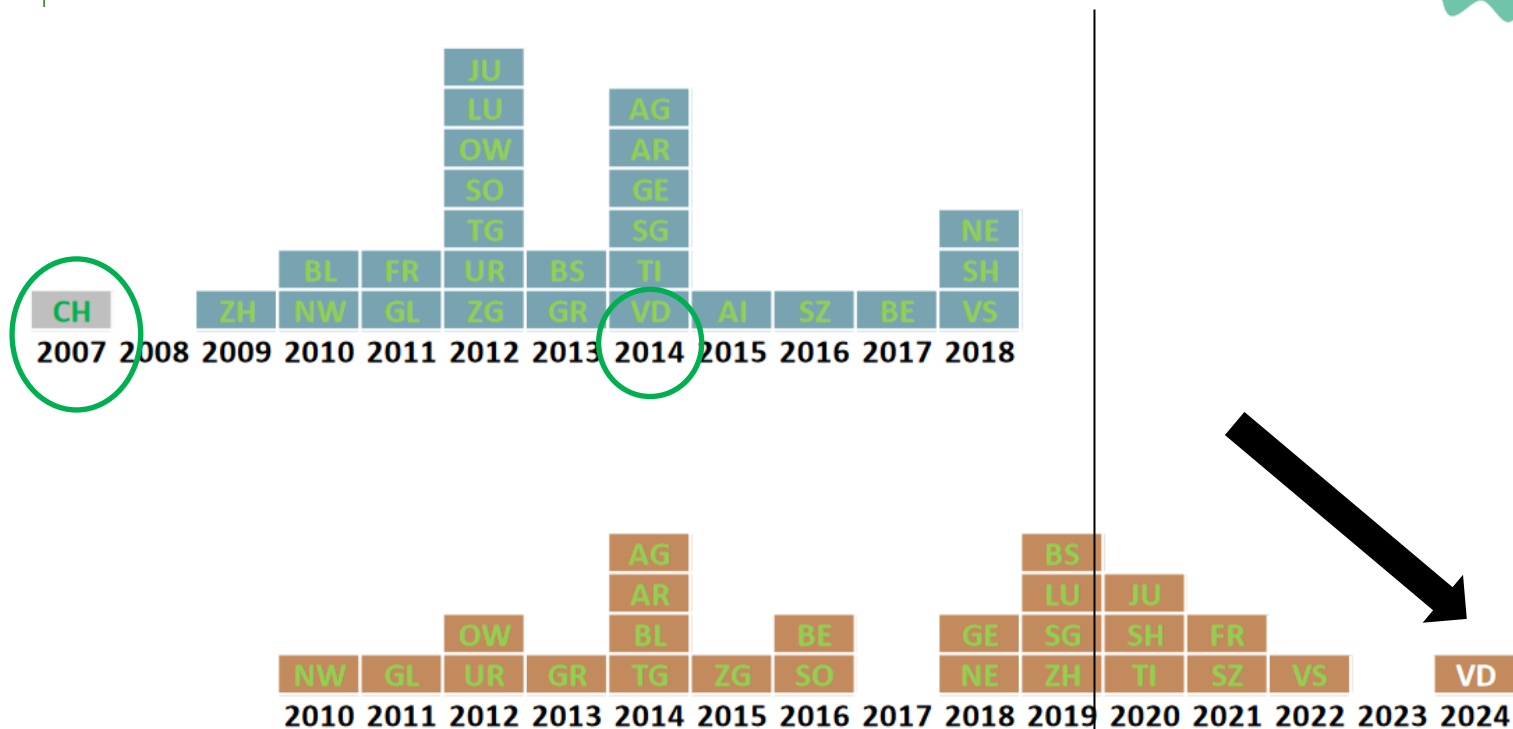


- **Communes, fractions de communes**
- **Ententes**
- **Associations de communes**
- Groupements forestiers si comptes actuellement sous MCH1



Confédération | cantons | communes

Année d'introduction du MCH2



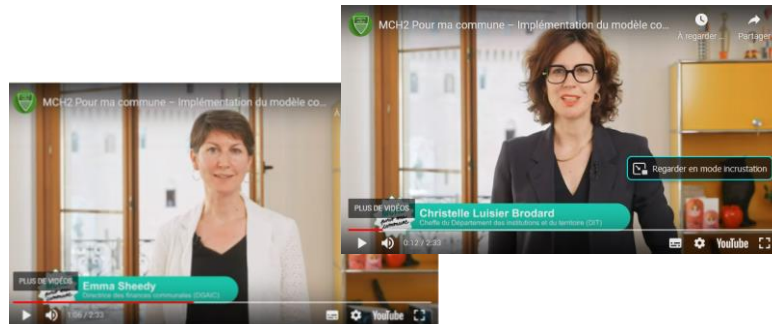
Source: www.srs-cspp.ch

Délai de 10 ans

Contexte



- 2008: MCH2 édité par CDF pour secteur public
- 2010-2014: 1^e GTT
- 2016-2019: Relance et accompagnement travaux KPMG
- 2019-2022: GTT UCV MCH2
- 2022: Manuel et table de conversion & Démarrage travaux pilotes



Bases légales



- **Manuel MCH2**
 - juillet 2022
- **Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom)**
 - sera modifié pour intégrer les nouvelles dispositions
- **Loi sur les communes (LC)**
 - certaines règles pourront être reprises dans future LC

Années de passage



Année	# communes/ associations
2024	34
2025	123
2026	156
2027	131

Principaux changements

Lexique



- Compte de résultats \approx fonctionnement
- Classification fonctionnelle \approx administrative
- Actifs/passifs de régularisation \approx transitoires

Exceptions à MCH2



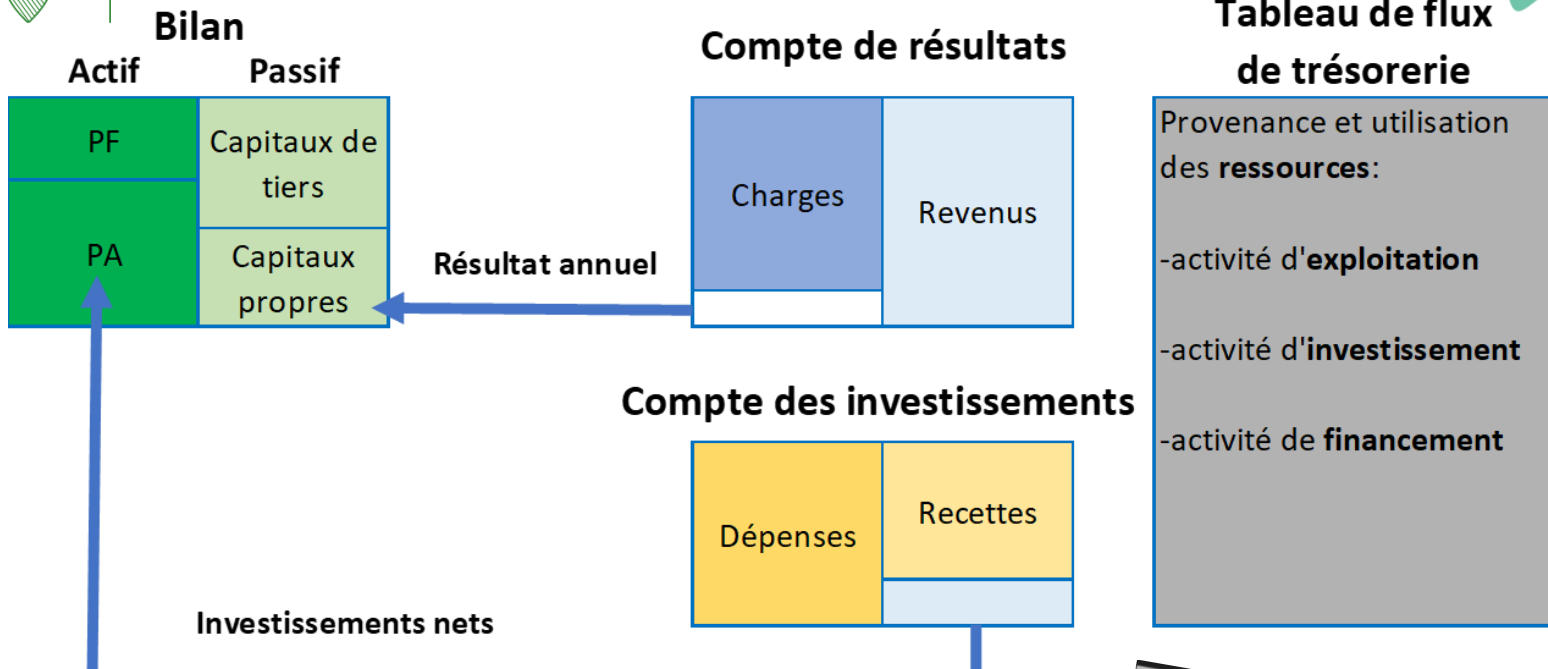
- Pas de vision consolidée
- Pas de retraitement et pas de réévaluation du PA et PF
- Pas de provision

Principaux changements



- Plan comptable plus détaillé et harmonisé
- Compte de résultats à plusieurs niveaux
- Comptabilisation des immobilisations améliorée
- Etats financiers obligatoires
- Réserve de politique budgétaire

Etats financiers obligatoires



+ Annexe aux comptes



Plan comptable plus détaillé



BILAN		
1	Actif	COMPTE DE RÉSULTATS
10	Patrimoine	3 Charges
100	Disponibilités terme	30 Charges de personnel
1000	Caisse	300 Autorités et commissions
1001	Poste	3000 Salaires des autorités et commissions
1002	Banque	3001 Paiements aux autorités et commissions
1003	Placements à marché monétaire	301 Salaires du personnel administratif d'exploitation
		3010 Salaires du personnel administratif d'exploitation
		5 Dépenses d'investissement
		50 Immobilisations corporelles
		500 Terrains
		501 Routes / Voies de communication

5 **Dépenses d'investissement**

- Les dépenses d'investissement entraînent un flux de capital à venir ou présentent une utilité publique de plusieurs années. Seuls sont comptabilisés dans le compte des investissements les investissements du patrimoine administratif.
- Les dépenses sont portées à l'actif au terme de la période comptable, c'est-à-dire qu'elles sont saisies en tant qu'entrées dans le groupe par nature *14 Patrimoine administratif* (compte de contrepartie : *6900 Report au bilan*).

50 **Immobilisations corporelles**

- Dépenses d'investissement pour l'acquisition ou l'établissement d'immobilisations corporelles, qui sont requises pour la réalisation des tâches publiques.

500 **Terrains**

- Surfaces non bâties, surfaces agricoles, espaces naturels protégés, biotopes, parcs, autres, y compris terrains morcelés.
- Il s'agit de comptabiliser dans ce compte les investissements activés au bilan dans le compte *1400 Terrains PA*.

501 **Routes / Voies de communication**

- Zones piétonnes, pistes cyclables, routes, routes nationales (selon l'ancien droit), routes forestières, voies ferrées, chemins de fer de montagne, installations de transport, voies navigables, autres voies de communication, terrains compris. Les terrains et les dépenses de construction ne sont pas portés à l'actif de manière séparée.
- Il s'agit de comptabiliser dans ce compte les investissements activés au bilan dans le compte *1401 Routes / Voies de communication*.

XXXX.XX

XXXX.XX

XXX

Bilan



1 Actif		2 Passif	
10	Patrimoine financier	20	Capitaux de tiers
14	Patrimoine administratif	29	Capital propre

Compte de résultats



Compte de fonctionnement (PCV)	
3 CHARGES	
30 Autorités et personnel	
31 Biens, services, marchandises	
32 Intérêts passifs	
33 Amortissements (PA + PF)	
34 Non utilisé dans PCV	
35 Rmbts, participations et subv. à des coll. publiques	
36 Aides et subventions	
37 Non utilisé dans PCV	
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	
39 Imputations internes	
4 REVENUS	
40 Impôts	
41 Patentes, concessions	
42 Revenus du patrimoine	
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	
44 Parts à des recettes cantonales	
45 Participations et remboursements de coll. publiques	
46 Autres participations et subventions	
47 Non utilisé dans PCV	
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	
49 Imputations internes	

Compte de résultats (MCH2)	
3 CHARGES	
30 Charges de personnel	
31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.	
32 Charges d'armement (<i>réservé à la Confédération</i>)	
33 Amortissements du patrimoine administratif	
34 Charges financières ¹⁾	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	
36 Charges de transfert ²⁾	
37 Subventions redistribuées	
38 Charges extraordinaires (<i>nouveau</i>)	
39 Imputations internes	
4 REVENUS	
40 Revenus fiscaux	
41 Patentes et concessions	
42 Taxes et redevances	
43 Revenus divers	
44 Revenus financiers	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	
46 Revenus de transferts	
47 Subventions à redistribuer	
48 Revenus extraordinaires (<i>nouveau</i>)	
49 Imputations internes	

¹⁾ Y compris amortissements du patrimoine financier

²⁾ Y compris amortissements des subventions à l'investissement

Compte des investissements



5 Dépenses d'investissement	6 Recettes d'investissement
50 Immobilisations corporelles	60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier
51 Investissements pour le compte de tiers	61 Remboursements de dépenses d'investissement pour le compte de tiers
52 Immobilisations incorporelles	62 Ventes d'immobilisations incorporelles
54 Prêts	63 Subventions d'investissement acquises
55 Participations et capital social	64 Remboursements de prêts
56 Propres subventions d'investissement	65 Transferts de participations
57 Subventions d'investissement redistribuées	66 Remboursements de propres subventions d'investissement
58 Investissements extraordinaires	67 Subventions d'investissement à redistribuer
59 Report au bilan	68 Recettes d'investissement extraordinaires
	69 Report au bilan

Classification fonctionnelle (≈ administrative)



CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	
0	Administration générale
01	Législatif et exécutif
011	Législatif
0110	Législatif - Pouvoir législatif ; Conseil communal ou général, commissions permanentes et commissions ad hoc, votations, référendums, élections.
012	Exécutif
0120	Exécutif - Pouvoir exécutif ; Municipalité. Ne sont pas inclus les secrétariats généraux et les commissions interdépartementales chargées d'une tâche définie (répartition selon le domaine de compétence).
02	Services généraux
021	Administration des finances et des contributions

Comptes de résultats

XXXX.XXXX.XX

Comptes des investissements

XXXX.XXX

Classification fonctionnelle



0 Administration générale

1 Ordre et sécurité publics, défense

2 Formation

3 Culture, sport et loisirs, église

4 Santé

5 Prévoyance sociale

6 Trafic et télécommunications

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

8 Economie publique

9 Finances et impôts

~~Domaines bâtiments~~

~~Travaux~~

~~Services industriels~~

~~Clôture~~

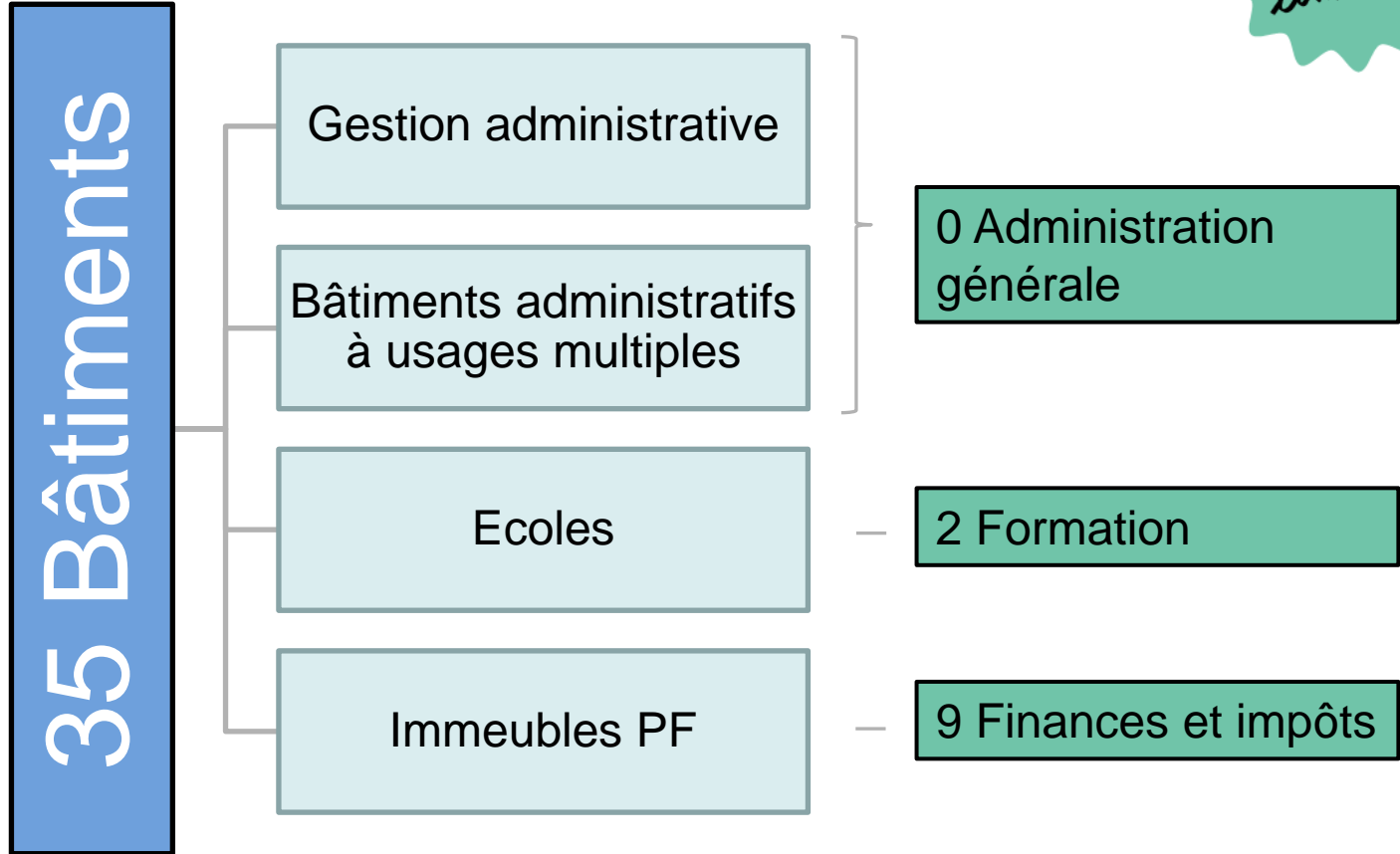
- La même pour Confédération, cantons et communes
- Plus détaillée et plus adaptée aux nouveaux enjeux (28 fonctions PCV contre 108 fonctions MCH2 pour les communes vaudoises).

Classification fonctionnelle



- Nouvelles classifications
- ≠ dicastères
- Comptabilité **au service** de la Commune / association
- Classification organique / analytique pour obtenir des états financiers par dicastère

Exemple de changement



Plan comptable



- **Bilan:** 4 positions **XXXX** (XXXX.XX ou XXXXX)
- **Compte de résultats:** 4 positions **XXXX** (XXXX.XX ou XXXXX)
- **Compte des investissements:** 3 positions **XXX** (XXX.XX ou XXXXX)
- **Classification fonctionnelle:** 4 positions **XXXX** (XXXX.XX ou XXXXX)



Pas d'ajout de comptes

Conserver les intitulés

Si besoin d'un niveau de détail supplémentaire: sous-comptes

Exemple de changement



MCH1:
110.3170
Frais de réceptions et de manifestations



Tout ménage

32901.3102
Imprimés,
publication

Boissons
&
Nourriture

32901.3105
Denrées
alimentaires

Location
d'une
tente

32901.3130
Prestations de
services de tiers

Pièges – classification fonctionnelle



- **Salle villageoise** # 0290 Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs
- **Bâtiment administratif** pas de fonctionnelle dédiée (les charges du bâtiments doivent être réparties selon l'occupation, ex. #0210 Administration des finances et des contributions, #0220 Administration générale, #0221 Contrôle des habitants)
- **Informatique** même raisonnement que pour le bâtiment administratif
- **Piscine** si scolaire # 2170 Bâtiment scolaire, si communale #3410 Sport

Conversion du plan comptable



	MCH1			MCH2	
1e cas	Impôt sur le revenu	4001	→	4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques
2e cas	Banque	9102	→	1002	Banque
			→	1003	Placement à court terme sur le marché monétaire
			→	1004	Cartes de crédit et débit
			→	1009	Autres disponibilités
3e cas	Rétributions des autorités	3001	→	3000	Salaires des autorités et commissions
	Jetons de présence (séances des autorités et des commissions)	3003	→		

Comparatifs budgets & comptes MCH2

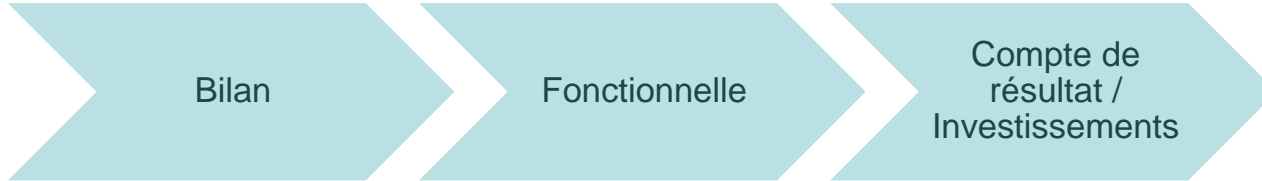


- Comparaison historique moins aisée au début
- Conversion budget N-1 en MCH2 (choix)
- Conversion comptes N-2 et N-1 en MCH2 (choix)



Possibilités différentes en fonction des logiciels comptables

Conversion plan comptable



- **Ordre** au choix du boursier
- **Bilan**: importance PA/PF, pas nécessaire pour budget
- **Fonctionnelle**: prendre le temps pour éviter erreurs
- **Solution automatique**: PCV non harmonisé → prudence!

Exemples de comptabilisation



Exemples de comptabilisation MCH2

Extrait

TABLE DES MATIÈRES

1. Critères de catégorisation	4
2. Actifs et passifs de régularisation	7
2.1 Actifs de régularisation	7
2.2 Passifs de régularisation	10
3. Compte de résultats	13
3.1 Revenus fiscaux	13
3.2 Financements spéciaux et taxes	16
3.3 Traitements salariaux	19
3.4 Comptes de diminutif de charges	22
3.5 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	23
3.6 Imputations internes	26
3.7 Subventions en nature	29
3.8 Clôture du compte de résultats	30
4. Transferts entre collectivités	32
4.1 Péréquation directe	32
4.2 Participation à la cohésion sociale (PCS)	36
4.3 Facture policière	39
4.4 Transports publics	41
5. Immobilisations du PA	42
5.1 Clôture du compte des investissements	42

Exemple de plan comptable



Extrait 

14	Patrimoine administratif
140	Immobilisations corporelles PA
1400	Terrains PA
1400.0	Parc, espace vert
1400.1	Terrains de foot
1400.2	Place de jeux
1400.3	Cimetière
1400.4	Jardins familiaux
1401	Routes / Voies de communication
1401.0	Route Centrale
1401.1	Rue du Village
1401.2	Zones piétonnes
1401.3	Places de parc extérieures de la place centrale
1401.4	Passage à niveau
1401.5	Eclairage public
1403	Autres travaux de génie civil
1403.0	Conduites EP
1403.1	Mise en séparatif Route de la Gare
1403.2	Conduites EU
1403.3	Déchetterie
1403.4	Paravalanches

15	Service du feu	
150	Service du feu	
1500	Service du feu	
15000	3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales, SDIS
16	Défense	
161	Défense militaire	
1610	Stands de tir	
16100	3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA
16100	3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales
16100	3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif
162	Défense civile	
1620	Défense civile	
16200	3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales, ORPC
16200	4479.00	Autres revenus, biens-fonds PA
2	Formation	
21	Scolarité obligatoire	
214	Écoles de musique	
2140	Écoles de musique	
21400	3611.00	Parts aux cantons et concordats, FEM
217	Bâtiments scolaires	
2170	Bâtiments scolaires	
21700	Bâtiment scolaire A	
21700	3010.00	Salaires du personnel communal
21700	3010.99	Remboursement IJM
21700	3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs

Relations entre comptes



MCH2
pour ma commune

Bilan 140	Investissements	Amortissements planifiés	Amortissements non planifiés	Résultats (entretien)	Si < à la limite d'activation	Immobilisations corporelles PA
1400	500	3300 (si applicable)	3301 (si applicable)	3140	3119	Terrains PA
1401	501	3300	3301	3141	3119	Routes / Voies de communication
1402	502	3300	3301	3142	3119	Ports et aménagements des cours d'eau PA
1403	503	3300	3301	3143	3119	Autres travaux de génie civil
1404	504	3300	3301	3144	3119	Bâtiments PA
1405	505	3300	3301	3145	3119	Forêts, alpages et vignes du PA
1406	506	3300	3301	3150 à 3153, 3156 et 3159	3110 à 3113, 3116 et 3119	Biens meubles PA
1407	500 à 509	pas d'amort.	pas d'amort.	---	---	Installations en construction PA
1409	509	3300	3301	3149	3119	Autres immobilisations corporelles PA

Bilan 145	Investissements	Réévaluations (moins-values)	Si < à la limite d'activation <i>Tjs en invest.</i>	Participations et capital social PA
1452	552	3321	552	Participations aux communes et associations intercommunales
1454	554	3321	554	Participations aux entreprises publiques
1455	555	3321	555	Participations aux entreprises privées
1456	556	3321	556	Participations aux organisations privées à but non lucratif

Extrait

Erreurs fréquentes



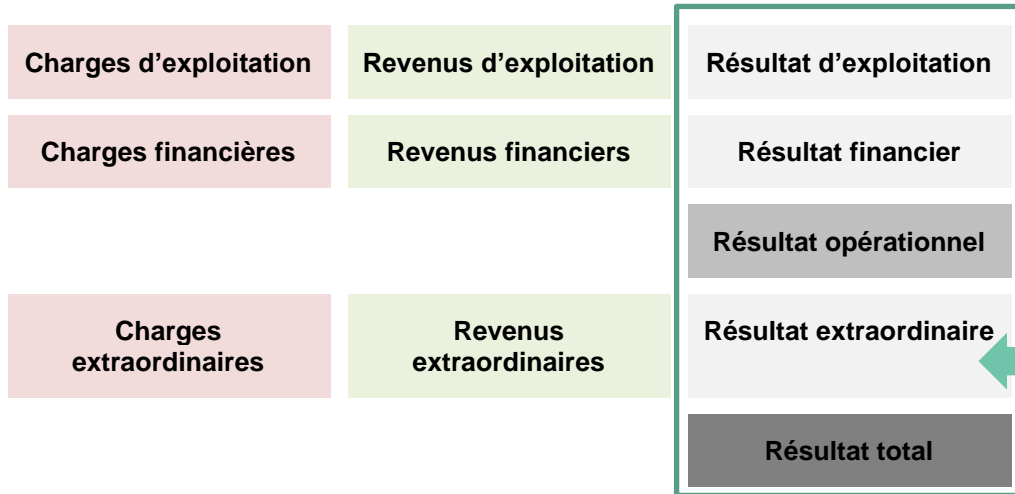
Comptes	Désignations	Précisions d'utilisation
---------	--------------	--------------------------

Compte de résultats - Charges

3030	Travailleur-euse-s temporaires	Ne doit pas être utilisé pour le paiement au personnel en CDD (3010), mais pour des versements aux agences d'emploi
3103	Littérature spécialisée, magazines	Il s'agit essentiellement d'acquisition pour la bibliothèque ou pour répondre aux besoins des services (littérature spécialisée). 3102 pour les charges liées à la production du journal communal ou d'autres publications de la commune.
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	Honoraires pour des spécialistes (études, conseils et analyses), sinon 3130
3133	Charges d'utilisation informatiques	Externe à la commune
3153	Entretien informatique, matériel	Pour le matériel. A différencier du 3158 pour les logiciels.
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	Y compris pour l'ARAS, CMS
31xx	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Pour le PA. A différencier du 343x pour le PF (voir commentaire 9630).

Extrait

Compte de résultats



Opérations provenant de **politique budgétaire**:
Réserve de politique budgétaire,
préfinancements et amortissement
supplémentaires

Immobilisations



Pas de changement

Distinction PA/PF

Pas de réévaluation
du PA et du PF

Pas de retraitement

Changements



Amortissements

Tableau des
immobilisations

Autres nouveautés

Dès 01/01/2024



- **Tous les préavis soumis (quelle que soit l'année de passage)**
- Durées des amortissements obligatoires par type d'immobilisation



Catégories d'immobilisations		Durées d'amortissement (en années)
Terrains		Aucun amortissement
Bâtiments ^a , terrains bâtis		30
Travaux de génie civil	Routes ^b	20-40 (l'application d'une durée différente de 40 ans doit pouvoir être justifiée)
	Canaux	40
	Ponts	40
Travaux de menue importance		10
Biens meubles, machines, véhicules		4-10 (au cas par cas)
Immobilisations incorporelles	Plan d'aménagement local et régional, autres plans	10
	Autres : Droit de brevet, de raison de commerce, d'édition, de concession, de licence et autres droits d'utilisation, goodwill, etc.	5
Logiciels et matériel informatique		5
Installations traitement des déchets		30

a : y compris panneaux photovoltaïques. b : y compris éclairages routiers.



Durées d'amortissement pour STEP, traitement des boues et réseaux d'eau

Catégories d'immobilisations		Durée d'amortissement (en années)
Bâtiments administratifs		30
Ouvrages d'exploitation (gros œuvre)		40
Ouvrages sous-lacustre, captages, puits		40
Partie mécanique et électromécanique		20
Partie électromécanique en milieu agressif		20
Conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrantes		60
Réservoirs partie génie civil	Structure	60
Réservoirs partie appareillage	Machinerie	30
Organes de mesures, commandes et de régulation (MCR)		15

Durées d'amortissement pour les chauffages à distance (CAD)

Catégories d'immobilisations	Durées d'amortissement (en années)
Bâtiments de production	50
Installations techniques	30
Chaufferie < à 24 MWh	25
Chaufferie > à 24 MWh	40
Calculateurs et sondes	15
Réseau CAD – 175°	50
Réseau CAD – 130° sous caniveau	50
Réseau CAD – 130° pré isolé	35
Réseau CAD – 90° pré isolé	35
Installations liées à la production	25
Chaudières à bois	15
Chaudière à gaz	30
Pompes à chaleur	20



Amortissements



- Début amortissement: début d'utilisation (variante recommandée)
- Permanence des méthodes
- Distinction entre
 - amortissements **ordinaires** - liés à la durée de vie de l'immobilisation
 - amortissements **non-planifiés** - liés à des pertes de fonctionnalité ou à la destruction de l'immobilisation
 - Amortissements supplémentaires
- Comptes « en construction » au bilan


Amortissements crédits d'études



- **3 variantes:**
 - dès le premier franc dépensé sur 10 ans
 - dès l'aboutissement des études financés par le crédit, également sur 10 ans
 - en même temps et sur les mêmes durées que le nouvel actif concerné par le crédit d'études
- **Choisir une variante et s'y tenir**
- **Si non aboutis, amortis immédiatement**

PF: immos, titres et participation



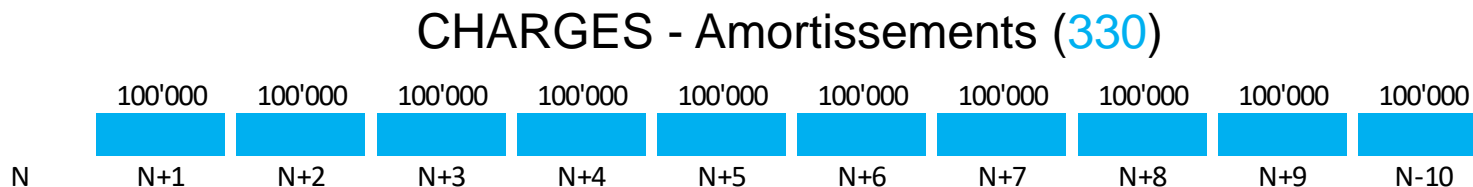
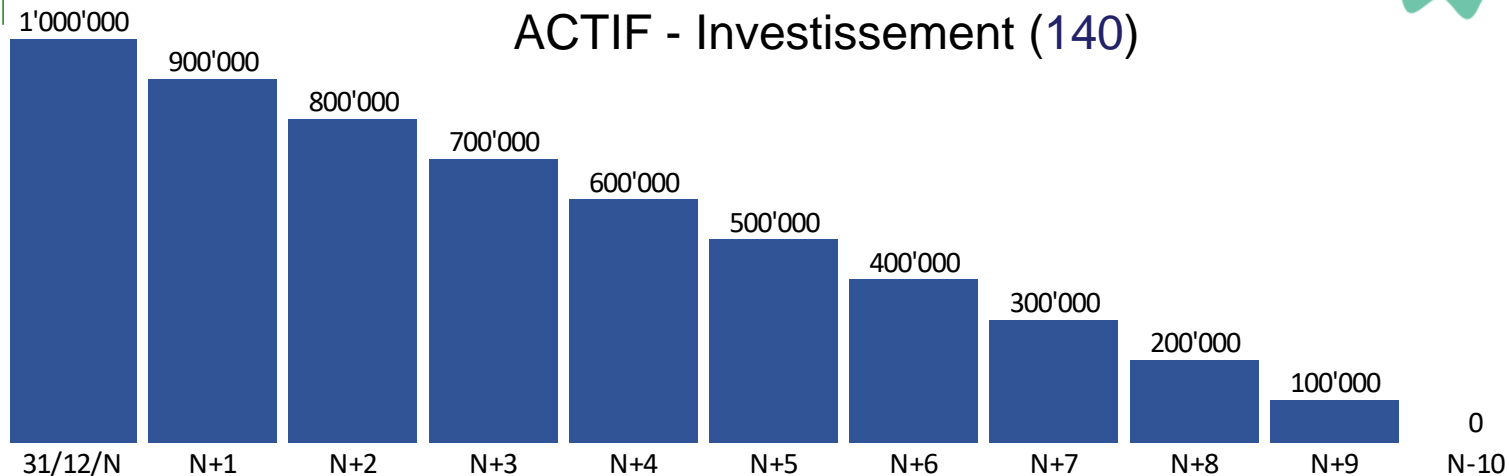
- Evaluation PF **jamais > prix d'acquisition**
- **Amortissement planifié possible** via #344 Réévaluations d'immos PF (mêmes méthodes et durées PA) / **Permanence des méthodes** 
- Si valeur vénale de manière durable < valeur au bilan: correction (#344)
- **Aucune correction à la hausse autorisée** si l'actif récupère une partie ou la totalité de sa valeur d'avant la correction
- **Amortissements supplémentaires possibles** (mêmes règles PA)

Préfinancement



- Immobilisations du PA seulement
- Préfinancement de charges courantes non autorisé

Préfinancements – cas SANS

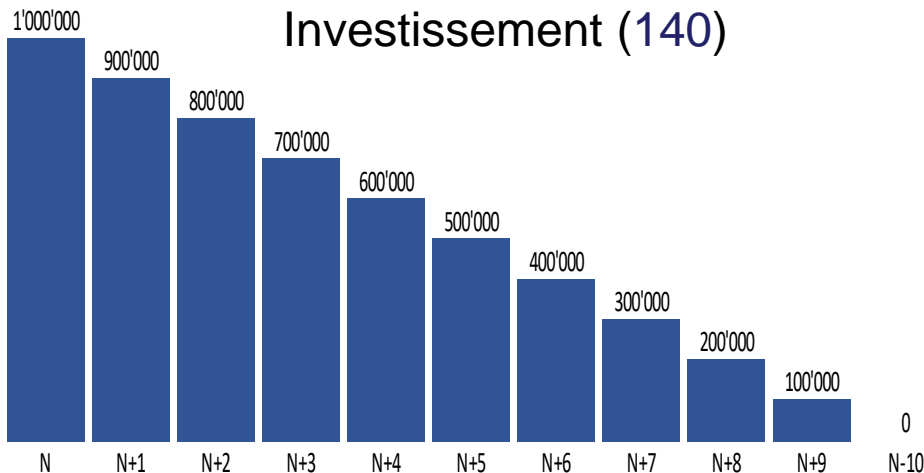


Préfinancements – cas AVEC

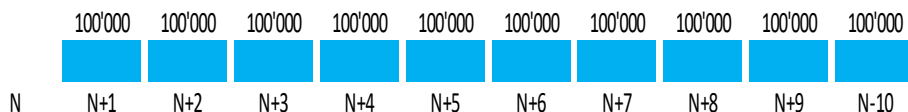


ACTIF

Investissement (140)

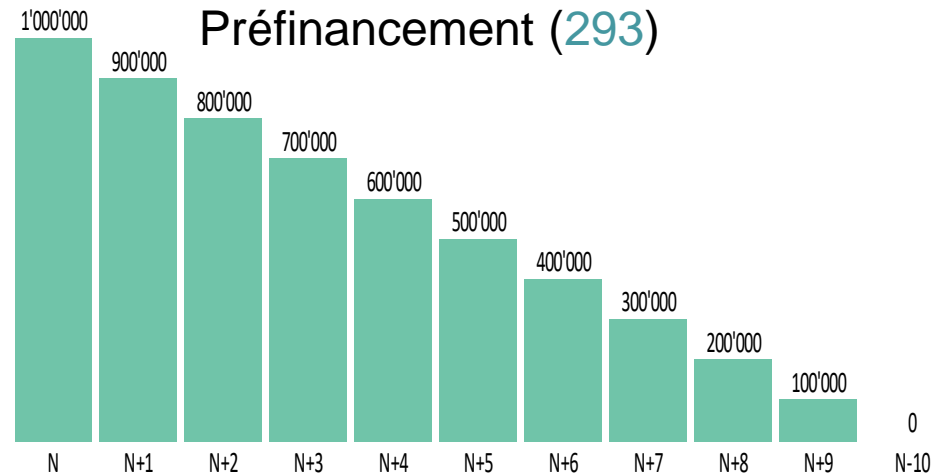


CHARGES - Amortissements (330)



PASSIF

Préfinancement (293)



REVENUS - Prél. préfin. (4893)



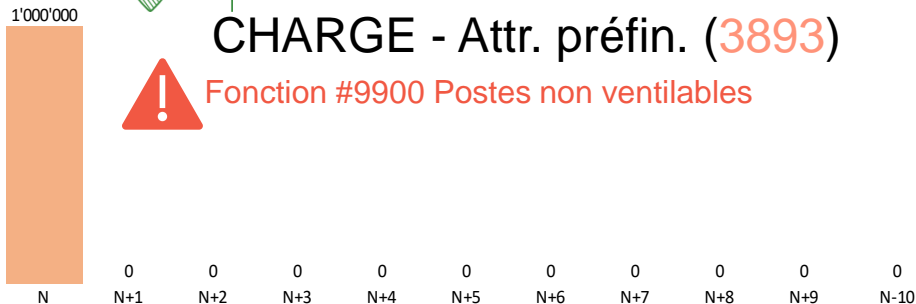
Préfinancements – Compte de résultats



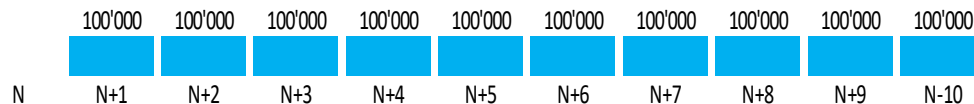
CHARGE - Attr. préfin. (3893)



Fonction #9900 Postes non ventilables



CHARGES - Amortissements (330)



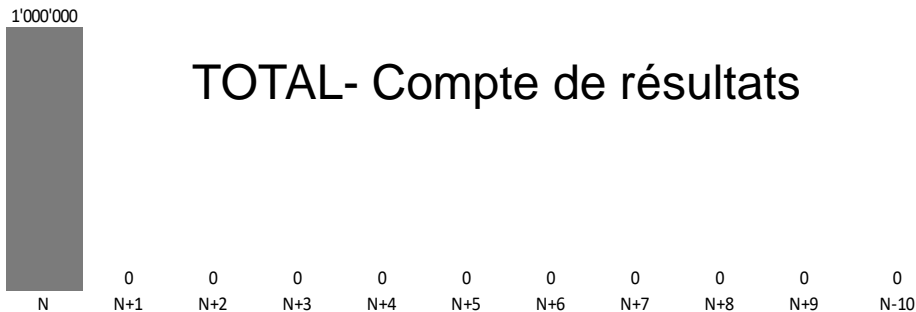
REVENUS - Prél. préfin. (4893)



Fonction #9900 Postes non ventilables



TOTAL- Compte de résultats



Amortissements supplémentaires



- Constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées d'une immobilisation dont l'amortissement est déjà en cours
- Peut être prévu au moment du bouclage, uniquement s'il existe un excédent de revenus (montant max = excédent constaté)
- Nécessite validation du Conseil général/communal, validation qui peut avoir lieu dans le cadre de l'adoption des comptes annuels

Amortissements supplémentaires



Logique MCH1

	T	T+1
Opérationnel (am. planifié)	-100	0
Extraordinaire	-100	
Résultat	-200	0

Logique MCH2

	T	T+1
Opérationnel (am. planifié)	-100	-100
Extraordinaire	-100	+100
Résultat	-200	0

Réserve de politique budgétaire



- **Un seul et unique compte de réserve**
 - Possibilité de l'alimenter uniquement en cas d'excédents de revenus
 - Prélèvements en cas d'excédents de charges (ou pour effectuer des préfinancements / amortissements supplémentaires)

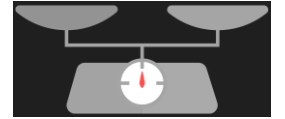


Financements spéciaux et fonds



- **Financements spéciaux (eau, déchets, épuration)**

- Obligation d'équilibrer



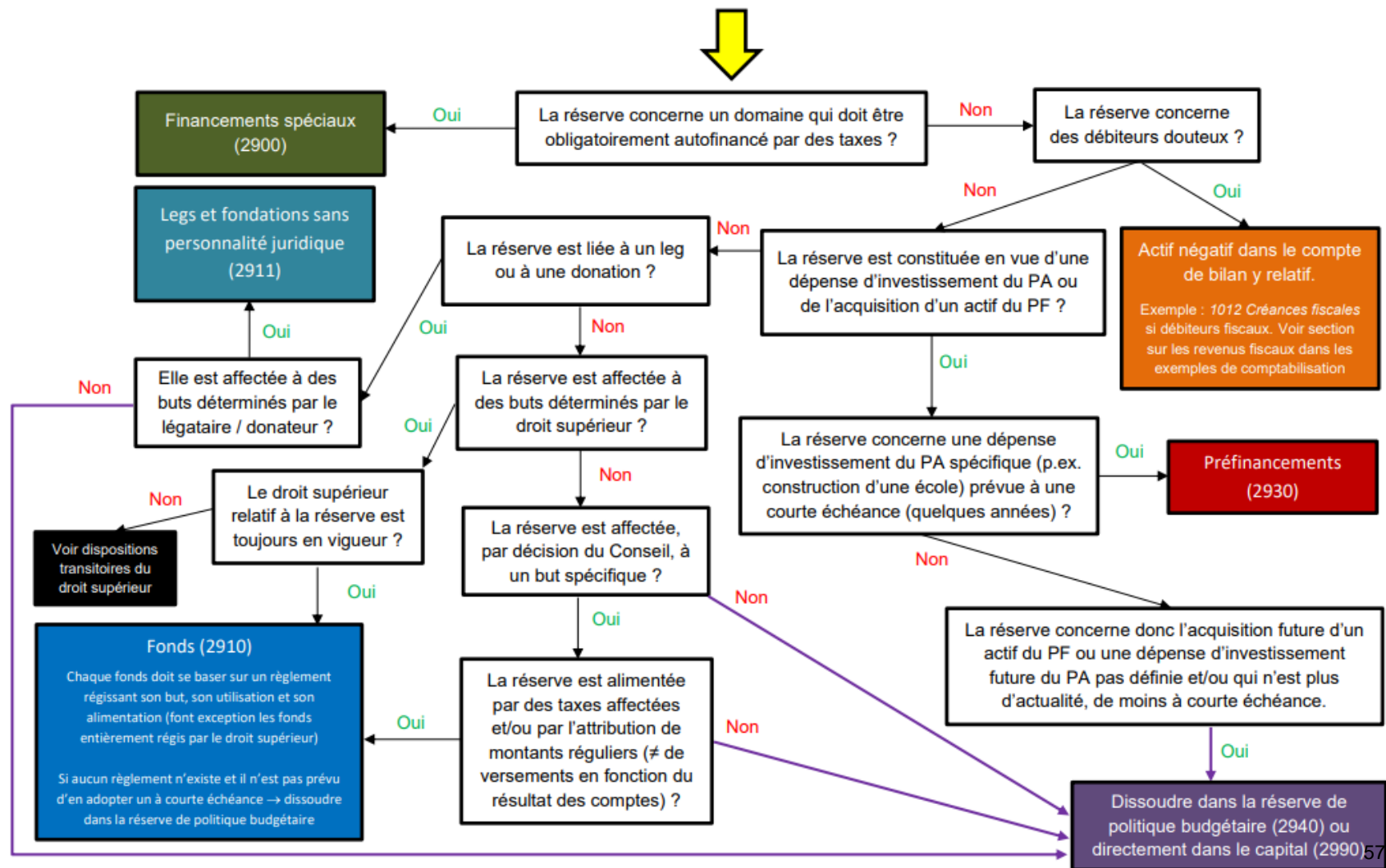
- **Fonds**

- destinés à un but spécifique
- financés par des taxes et/ou l'attribution de montants réguliers (x / an)
- pas de création de fonds avec des excédents/ recettes extraordinaires
- règlement communal



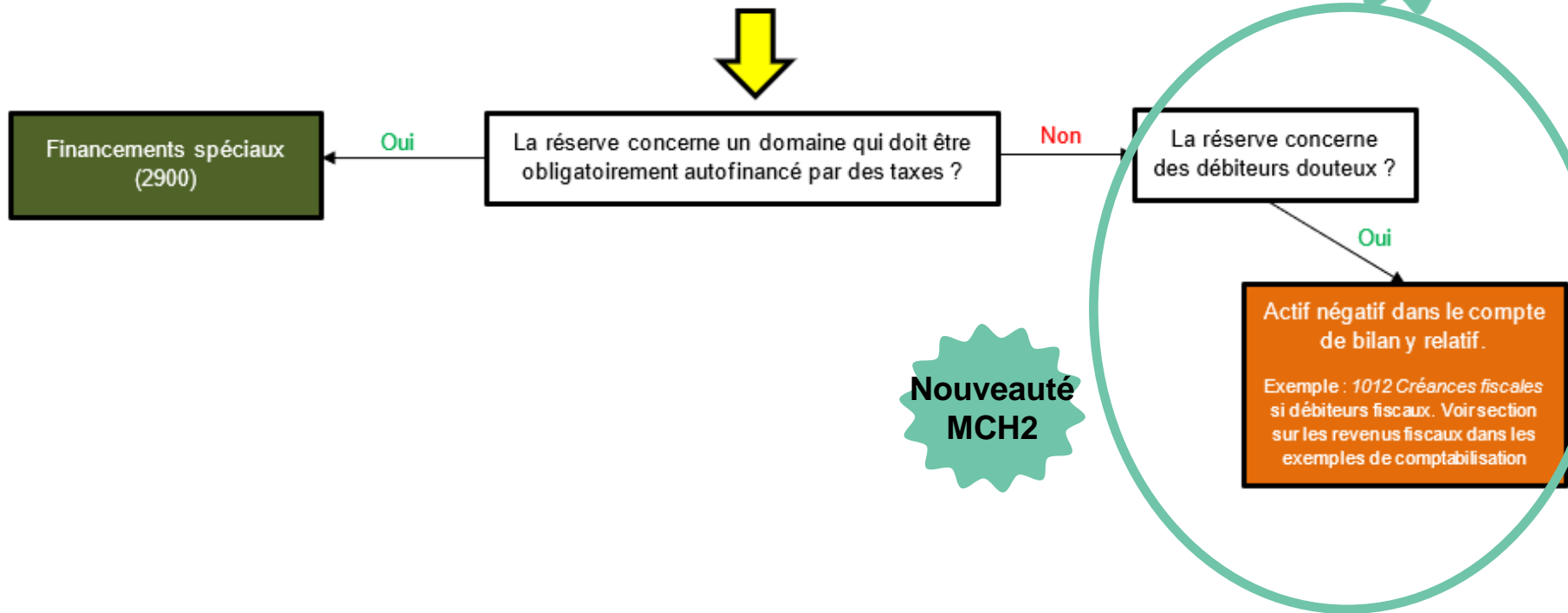
- **Fonds de rénovation**

- Obligatoirement cadrés par un règlement (alimentation + règles d'utilisation)
- Traités comme des fonds affectés et pas comme des réserves

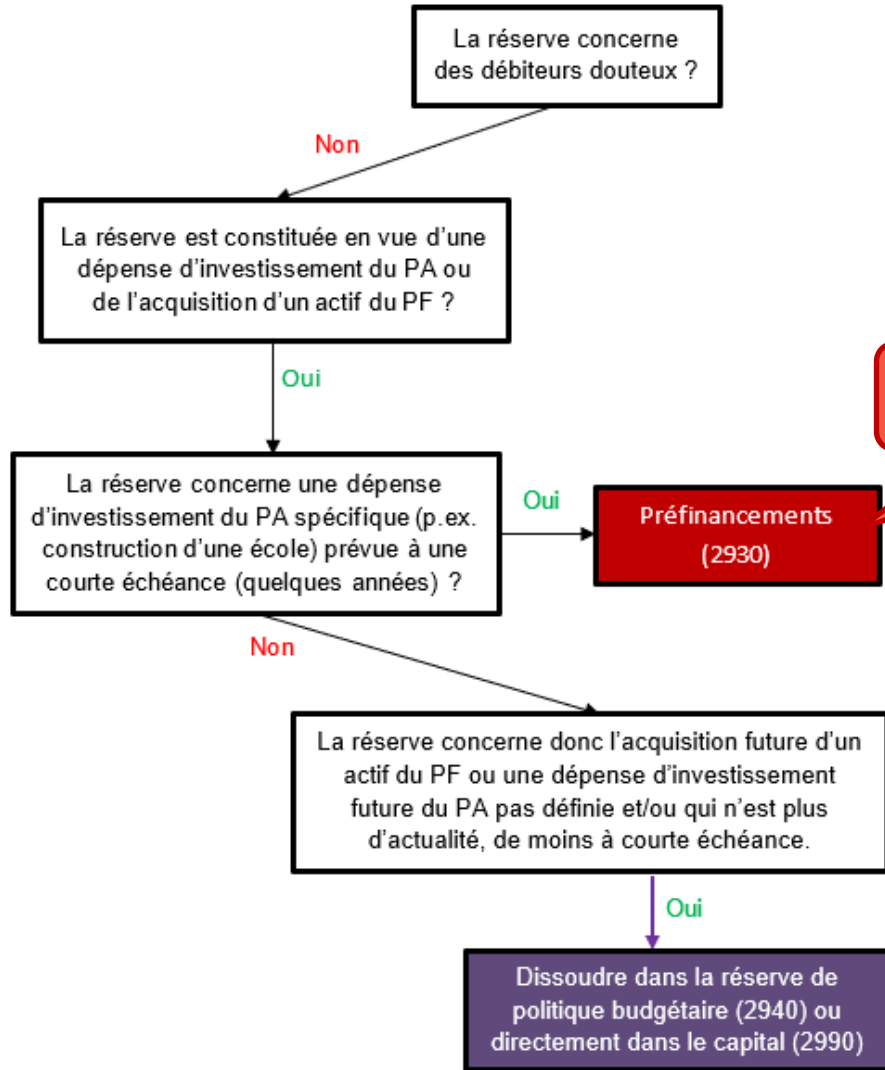


Traitement des réserves lors du passage

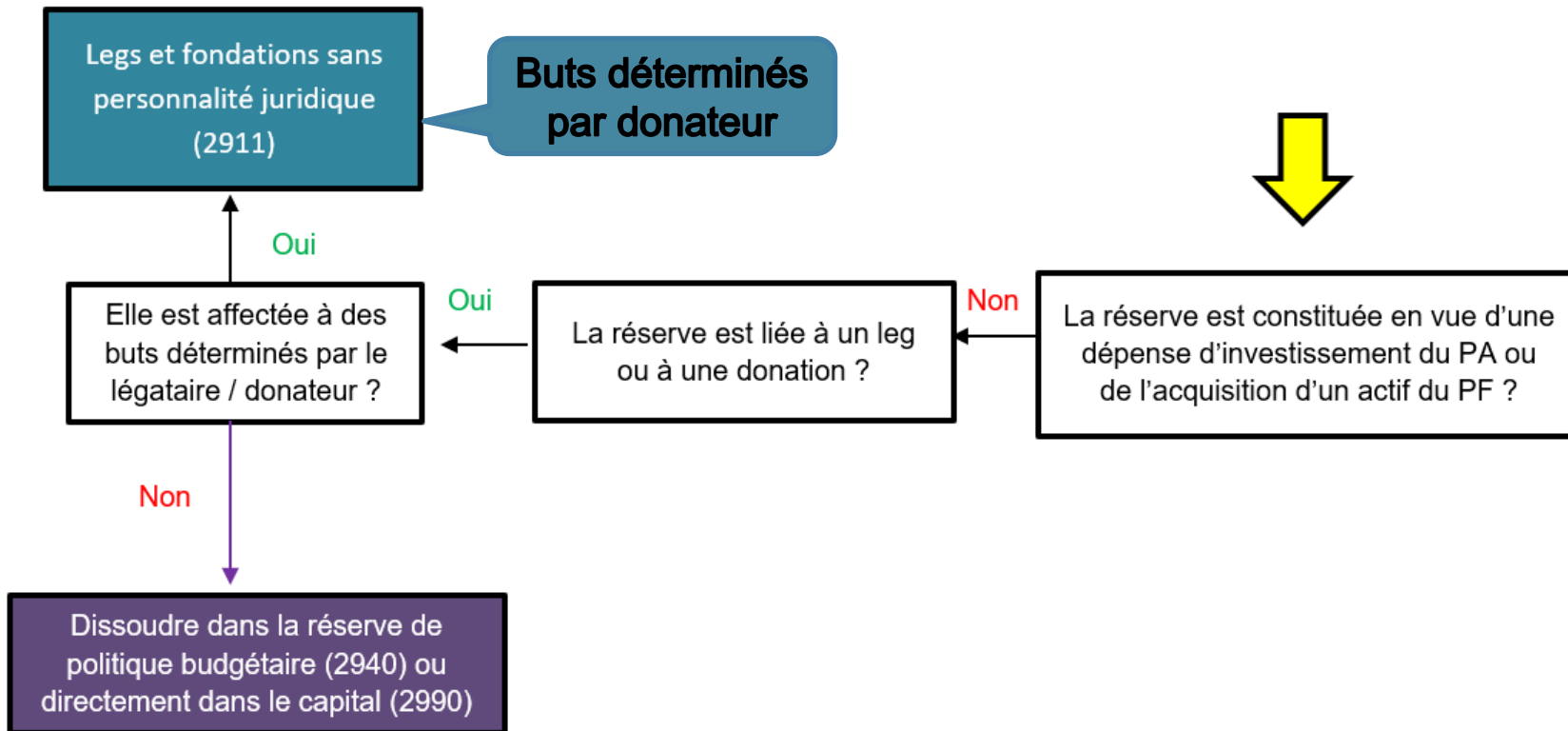
MCH2
pour ma commune



**Nouveauté
MCH2**



PA + spécifique + CT





La réserve est liée à un leg
ou à une donation ?

Non

La réserve est affectée à
des buts déterminés par le
droit supérieur ?

Oui

Le droit supérieur
relatif à la réserve est
toujours en vigueur ?

Non

Voir dispositions
transitoires du
droit supérieur

Oui

Fonds (2910)
Chaque fonds doit se baser sur un règlement
régissant son but, son utilisation et son
alimentation (font exception les fonds
entièrement régis par le droit supérieur)

Si aucun règlement n'existe et il n'est pas prévu
d'en adopter un à courte échéance → dissoudre
dans la réserve de politique budgétaire

Règlement

Non

La réserve est affectée,
par décision du Conseil, à
un but spécifique ?

**Décision du Conseil
+ but spécifique**

Non

Dissoudre dans la réserve de
politique budgétaire (2940) ou
directement dans le capital (2990)

Oui

La réserve est alimentée
par des taxes affectées
et/ou par l'attribution de
montants réguliers (≠ de
versements en fonction du
résultat des comptes) ?

**Taxe affectée et/ou
attribution de
montants réguliers**

Non

Oui

À retenir



- « Nettoyage » / dissolution dans la réserve de politique budgétaire
 - autres réserves
 - fonds « extraordinaires » sans règlement ou obsolètes
 - préfinancements sans but déterminé ou obsolètes



www.vd.ch/mch2:

- ✓ Tableau de décision pour les réserves
- ✓ Financements spéciaux, fonds et réserves

Reclassement dettes LT à CT



- #2014 Part à court terme d'engagements à long terme
= Part d'engagements à long terme devant être remboursée dans les 12 mois
- Remboursements tranche annuelle dans les 12 mois
- Remboursement d'un emprunt pluriannuel (année d'échéance)

Principe de comptabilisation



- Recettes fiscales en fonction de la facturation
- Principe du produit **brut**
- Exception:
 - prestations reçues d'assurances sociales et indemnités reçues pour le personnel mis à disposition
 - factures cantonales ou intercommunales

Principe de comptabilisation



- Excédents de charges /revenus des FS, fonds, legs et fondations
⇒ prélèvement (# 45) ou attribution (# 35)
au capital propre (#290 et #291)
- Financements spéciaux
⇒ dérogation à MCH2 (comptes de clôture séparés par FS)
⇒ continue de prélever sur le fonds même s'il est épuisé:
passif négatif au lieu d'une avance sur FS



OBLIGATION D'EQUILIBRER LES FS, comme aujourd'hui

Charges / revenus extraordinaires (38/48)



- Pas prévus **ET**
 - Ø influence, Ø contrôle **ET**
 - ≠ activité opérationnelle (fourniture de prestations) **ET**
 - Montant important
- **Extraordinaire** ⇒ catastrophes naturelles & donations spontanées de citoyens
 - **≠ inhabituel** ⇒ revenus fiscaux provenant de donations inhabituellement élevées, refinancement caisse pension, indemnités particulièrement élevées de banques, ...
 - **Exception:** création & dissolution réserve de politique budgétaire, préfinancements et amortissement supplémentaires, amortissements du découvert du bilan

Imputations internes



Méthode 1 Répartition directe

Fonctions	Classification fonctionnelle	Heures	%	Salaire	AVS/AI/APG	Caisse de pensions
				#3010	#3050	#3052
Secrétariat	#0220	700	35%	22'750	158	175
Bourse	#0210	600	30%	19'500	135	150
Contrôle des habitants	#0221	500	25%	16'250	113	125
Grande salle	#0290	200	10%	6'500	45	50
Total		2'000	100%	65'000	450	500

Imputations internes



Méthode 2 Corrections de charges

Fonctions	Classification fonctionnelle		Salaire #3010	AVS/AI/APG #3050	Caisse de pensions #3052
Secrétariat	#0220	Débit	65'000	450	500
Secrétariat	#0220	Crédit	- 42'250	- 293	- 325
Secrétariat	#0220	Charges nettes	22'750	158	175

← 1



3

2

Fonctions	%	Salaire #3010	AVS/AI/APG #3050	Caisse de pensions #3052
Secrétariat	35%	22'750	158	175
Bourse	30%	19'500	135	150
Contrôle des habitants	25%	16'250	113	125
Grande salle	10%	6'500	45	50
Total	100%	65'000	450	500

Imputations internes



Méthode 3 Imputations internes

Fonctions	Classification fonctionnelle	Heures	%	Salaire	AVS/AI/APG	Caisse de pensions	Imputations internes	
				#3010	#3050	#3052	#3910	#4910
Secrétariat	#0220	700	35%	65'000	450	500		
Bourse	#0210	600	30%					
Contrôle des habitants	#0221	500	25%					
Grande salle	#0290	200	10%					
Total		2'000	100%	65'000	450	500		

Fonctions	Classification fonctionnelle	Charges	Revenus	Charges nettes
Secrétariat	#0220	65'950	42'868	23'082
Bourse	#0210	19'785		19'785
Contrôle des habitants	#0221	16'488		16'488
Grande salle	#0290	6'595		6'595

Tableau des flux de trésorerie



- **Partie intégrante du modèle comptable**
- Renseigne sur l'**origine des entrées et sorties** de la trésorerie & l'**autofinancement**
- **Modèle de calcul** fourni avec détail des comptes
- Travail de la DFC en collaboration avec prestataires informatiques pour **automatisation** des TFT

Méthode indirecte	Résultat total du compte de résultats
	+ Charges du compte de résultats sans incidence sur les liquidités
	- Revenus du compte de résultats sans incidence sur les liquidités
	+/- Variations des postes du bilan composant l'actif net circulant
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	
Méthode directe	Recettes du compte des investissements ayant une incidence sur les liquidités
	- Dépenses du compte des investissements ayant une incidence sur les liquidités
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]	
	Vente de placements financiers et d'immobilisations corporelles appartenant au patrimoine financier (groupes 107 Placements financiers et 108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF)
	- Achat de placement financier et d'immobilisations corporelles appartenant au patrimoine financier (groupes 107 Placements financiers et 108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier [FTP]	
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	
	Entrée de liquidités provenant de nouveaux engagements financiers à terme (hors contributions d'investissement)
	- Sortie de liquidités pour le remboursement d'engagements financiers à terme (hors contributions d'investissement)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	
Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) durant l'exercice = [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	

Annexe aux comptes



Principes et normes pour la présentation des comptes annuels	Page standard d'explications
Etat du capital propre	Montants et variations financements spéciaux / fonds / réserves / préfinancements
Tableau des immobilisations	Liste des immobilisations et suivi de leur amortissement + valeur fiscale / revenus PF
Tableau des associations de communes	Détails concernant les relations financières entre la commune et les associations de communes dont elle est membre (contributions et quotes-parts de la dette)
Tableau des titres et des participations	Détails concernant les titres et les participations détenues par la commune
Tableau des prêts et des garanties	Recensement et explication des activités pouvant conduire à un engagement

Compte	Solde au 01.01.N	Augmentation par le compte	Diminution par le compte	Solde au 31.12.N
2900 Financements spéciaux	xxx	3510 Attributions aux financements spéciaux	xxx 4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	xxx
2910 Fonds	xxx	3511 Attributions aux fonds	xxx 4511 Prélèvements sur les fonds	xxx
2930 Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	xxx	3893 Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires	xxx 4893 Prélèvements sur les préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	xxx
2940 Réserve de politique budgétaire	xxx	3894 Attributions à la réserve de politique budgétaire	xxx 4894 Prélèvements sur la réserve de politique budgétaire	xxx
2980 Autres capitaux propres	xxx	3898 Attributions aux autres capitaux propres	4898 Prélèvements sur les autres capitaux propres	xxx
2990 Résultat annuel de l'exercice N-1	xxx	2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de charges)	xxx 2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de revenus)	0
2999 Résultats cumulés des années précédentes	xxx	2990 Résultat annuel de l'exercice N- 1 (si excédent de revenus)	xxx 2990 Résultat annuel de l'exercice N- 1 (si excédent de charges)	xxx
2990 Résultat annuel de l'exercice N	0	9000 Excédent de revenus	xxx 9001 Excédent de charges	xxx
29 Capital propre	xxx			xxx

TABLEAU DES QUOTES-PARTS COMMUNALES (pour les associations)

Nom de la commune ou nom de l'association de communes	Quote-part à l'association (%)	Contribution de l'année N (francs)	Montants reçus de l'année N (francs)	Quote-part de la dette nette (francs)
...
...
...

TABLEAU DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES (pour les communes)

Nom de la commune ou nom de l'association de communes	Quote-part à l'association (%)	Contribution de l'année N (francs)	Montants reçus de l'année N (francs)	Quote-part de la dette nette (francs)
...
...
...

TABLEAU DES TITRES ET DES PARTICIPATIONS

Nom et forme juridique de l'organisation	Année d'acquisition	Nombre de titres au 31.12.N	Valeur nominale du titre	Valeur de marché au 31.12.N	Valeur au bilan au 01.01.N	Valeur au bilan au 31.12.N	Flux financiers importants	Commentaires
1070 Actions et parts sociales (patrimoine financier)								
Société XY (SA)
...
145 Participations, capital social (patrimoine administratif)								
Société XY (SA)
...

TABLEAU DES PRÊTS ET DES GARANTIES

Nom de l'entité bénéficiaire	Type de rapport juridique	Date de décision	Montant de l'engagement au 01.01.N	Montant de l'engagement au 31.12.N	Commentaires
...
...
...
...
...

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

Immobilisations	N° du préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01.01.N	Dépenses nettes en N (+/-)	Aliénations et sorties en N (-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.N	Amortissements cumulés au 01.01.N	Amortissements planifiés en N (-)	Amortissements non planifiés en N (-)	Valeur comptable nette au 31.12.N	Durée restante de l'amortissement	Réserves de préfinancement au 01.01.N	Réserves de préfinancement au 31.12.N
140 Immobilisations corporelles PA													
1400 Terrains PA													
(liste)													
1401 Routes et voies de communication PA													
(liste)													
1402 Ports et aménagement des cours d'eau PA													
(liste)													
1403 Autres travaux de génie civil PA													
(liste)													
1404 Bâtiments PA													
(liste)													
1405 Forêts, alpages et vignes du PA													
(liste)													
1406 Biens meubles PA													
(liste)													

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE FINANCIER)

Immobilisations	N° du préavis (si applicable)	Crédit accordé (si applicable)	Dépenses nettes cumulées au 01.01.N	Dépenses nettes en N (+/-)	Aliénations et sorties en N (-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.N	Amortissements et réévaluations cumulées au 01.01.N	Amortissements planifiés en N (-) (si applicable)	Réévaluations (moins- values) en N (-)	Valeur comptable nette au 31.12.N	Durée restante de l'amortissement (si applicable)	Réserves de préfinancement au 01.01.N	Réserves de préfinancement au 31.12.N	Valeur fiscale	Revenus générés en N
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF															
1080 Terrains PF (avec n° de parcelle) (liste)															
1084 Bâtiments PF (liste)															
1087 Installations en construction PF (liste)															
1089 Autres immobilisations corporelles et incorporelles PF (liste)															
Total immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine financier															

Annexe aux comptes



- Principe image fidèle: prévoir tableaux dont les informations sont nécessaires pour apprécier correctement l'état des finances, du patrimoine et de résultat de l'entité
- Tout risque ou engagement important (y compris les leasings) doit, d'une manière ou de l'autre, apparaître explicitement dans l'annexe aux comptes

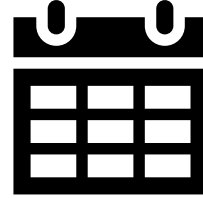
Indicateurs financiers



- Tableaux présentant les principaux indicateurs financiers
 - Constat du respect du mécanisme de maîtrise des finances communales (accord 2020 et 30 mars 2023)
- ⇒ obligatoires dans le cadre de la révision de la LC

Planification du projet

Préparation



- Nettoyage du plan comptable
- Contact avec prestataire informatique (attention coût dans budget)
- Etablir un échéancier



[www.vd.ch/mch2:](http://www.vd.ch/mch2)

- ✓ Checklist – préparation MCH2 (Ressources)
- ✓ Formation en ligne « MCH2: introduction »
- ✓ Proposition d'échéancier distribuée en formation

Informations / Formations



- **Boursier.ère.s:**
 - ≈ 4 formations collectives organisées par DFC
 - Cycle de formation UCV complémentaire de 4 jours
 - Formations en ligne & Tutos
- **Elu.e.s:** séance d'information (début N-1)
- **Administration communale:** formation donnée par boursier.ère.s
→ modèle de présentation dans section « [Ressources](#) »

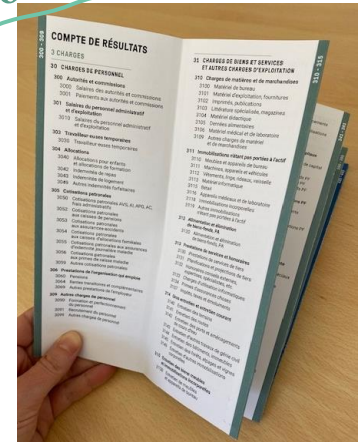
Ressources disponibles

⇒ www.vd.ch/MCH2

- Manuel & exemples de comptabilisation
- Modèles: plan comptable, annexe
- FAQ, checklist
- Présentations
- Formations en ligne accessibles à tous



Bientôt disponible



Prochaines séances

- Présentation sur www.vd.ch/MCH2 → «Informations destinées aux réviseurs»
- Une séance par année: automne?

Informations à disposition

- Aide-mémoire en ligne pour les autorités communales vaudoises

vd.ch/dgaic-aide-memoire



- Périodique Canton-Communes (parution 4x par an)



info.vd.ch/canton-communes

Questions?



Direction des finances communales

Rue Cité-Derrière 17 – 1014 Lausanne

Tél. 021 316 40 80 – Courriel : finances-communales@vd.ch